

Le Cheminot de France

ORGANE DU SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CHEMINOTS DE FRANCE

Rédaction et Administration :

5, Rue Cadet, 5 — PARIS (9^e)

Téléphone : Central 73-04

AVIS TRÈS IMPORTANT

Tous nos Camarades faisant partie d'une section active de Chemins de Fer de Campagne sont invités à se faire connaître d'urgence au Siège social : 5, rue Cadet.

Communications Diverses

PERMANENCE

Le dimanche 26 janvier, les bureaux des sections de réseaux, siégeant à Paris, se sont réunis, sur convocation spéciale, avec les membres du Bureau du Conseil général, à l'effet d'établir un règlement concernant l'organisation financière, telle qu'elle doit résulter de l'ouverture au Syndicat, d'un compte « Chèque-Postal ».

Ce règlement, ainsi que le règlement intérieur, sont en tirage et seront adressés aux groupes dès que possible.

Cette réunion à laquelle assistait notre ami Kéravel, de Rennes, avait aussi pour but de réorganiser la permanence, qui sera désormais ainsi assurée :

Pour les hommes : 5, rue Cadet, Paris 9^e.

Le lundi, de 18 h. 35 à 20 h. 15, par le Président général, M. Dufour;

Le mardi, de 18 h. à 19 h., par le Secrétaire général adjoint, M. Guéret;

Le vendredi, de 18 h. 30 à 19 h. 30, par le Trésorier général, M. Audibert;

Le dimanche, de 9 h. à 10 h. 30, par un des Membres du Bureau du Conseil général.

Pour les dames : 4, rue de Sèze, Paris, 9^e.

Le mercredi, de 18 h. 30 à 19 heures.

JOURNAL

Nous rappelons à nos amis qui nous envoient des notes pour le *Cheminot de France*, qu'il convient de n'écrire que sur un seul côté de la feuille.

Nous serions heureux d'en voir prendre bonne note par tous les camarades.

LETTRES

Pour faciliter la tâche des secrétaires et éviter des pertes de temps en recherches, nous prions tous nos correspondants de vouloir bien, chaque fois, faire suivre leur signature de leur nom, lisiblement écrit et de leur adresse complète.

LA VICTOIRE

Par leur vaillance admirable, par leur bravoure inlassable, par leur hérosme sublime et de tous les instants, comme aussi par la science des chefs, les troupes françaises, alliées et associées ont contraint le Boche à reculer sans cesse et à signer un armistice à des clauses très onéreuses. La victoire est à nous, bien à nous; ne la laissons pas s'échapper. Sachons « l'utiliser ». Pour cela il faut que nous remportions aussi la victoire sur nous-mêmes, sur nos passions, sur notre apathie, sur notre égoïsme. Que la Paix, la bienfaisante Paix nous apporte avec la concorde des nations et des peuples, la paix des coeurs, la paix des consciences, la paix des âmes; sans quoi les luttes fratricides d'autan risqueraient de renaître bientôt et c'est en vain que les fleurs les plus belles de la jeunesse mondiale se seraient laissées faucher sur les champs de bataille. Le sacrifice des morts aurait été inutile s'il ne devait pas en sortir plus d'amour, plus de justice et une civilisation plus haute.

Nous, Cheminots du S. P. C. F. nous avons un grand rôle à remplir pour que la victoire soit profitable à notre France bien-aimée.

Mais descendons des hauteurs et venons au concret. La crise des transports a déjà fait couler des flots d'encre et elle continue. Chaque jour elle va s'aggravant. Je voudrais que chacun d'entre nous dans la sphère où il se meut recherchât activement les causes pre-

mières et lointaines de cette crise et étudiat les moyens propres à y remédier.

Il ne doit pas être dit dans l'Histoire de la guerre que les Cheminots Français, n'ont pas su se servir de l'outil qui leur était confié. Recueillons des faits précis, authentiqués par des témoignages sûrs afin d'établir un recueil des fautes à éviter.

Soyons toujours les serviteurs empressés de notre clientèle, ne marchandons ni notre peine ni nos efforts. En servant bien et rapidement un industriel, un commerçant, nous concourrons à la prospérité du pays, à l'accroissement de la richesse nationale, à l'épanouissement du bien-être général.

Il n'y a pas bien longtemps encore le titre de « Cheminot » comme celui de « Facteur », était synonyme d'honnêteté et de droiture. Hélas! depuis quelque temps, on entend trop souvent accoler au mot de cheminot un qualificatif péjoratif. Il ne faut pas que cela dure. Il est trop vrai que de nombreux colis n'arrivent pas à leur destination, ou y arrivent copieusement diminués.

N'hésitons pas, dénonçons sans pitié, les quelques brebis galeuses qui, à la faveur d'un recrutement parfois trop hâtif pour être épuré, se sont glissées dans notre troupeau, livrons à la justice ces indésirables, il y va de l'honneur de notre corporation.

G. D.

Une Adresse au Président Wilson. du Journal "L'Employé"

Dès le 13 décembre, le Bureau de la Fédération française des Syndicats d'Employés catholiques a fait tenir l'adresse suivante à l'éminent président des Etats-Unis :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Au nom d'organisations populaires groupant plus de 900.000 adhérents, nous vous offrons nos souhaits respectueux de bienvenue, et nous saluons en vous le premier magistrat de la grande nation américaine, le défenseur clairvoyant des vrais principes de civilisation, le vengeur inflexible des droits outragés.

Nous sommes heureux de vous exprimer notre gratitude fraternelle envers le noble peuple que vous représentez, et qui nous a si généreusement donné l'appui de sa richesse industrielle et financière, de son courage et de sa science militaire, de son génie pratique, charitable et idéaliste.

Nos associations, fortement imprégnées des traditions qui ont fait la grandeur et le rayonnement du patrimoine national, vous transmettent respectueusement ce vœu qu'elles exprimaient en un temps d'an-goisse, au début du mois de mai dernier, alors que la fortune des armes semblait hésiter :

« Que la paix soit véritablement réparatrice; qu'elle efface les iniquités passées, consacre le droit des nationalités, nous rende l'Alsace-Lorraine, nous fournisse les garanties nécessaires contre une nouvelle agression et marque, par des accords sanctionnés, l'avènement durable d'un ordre international chrétien. »

Interprètes d'aspirations ouvrières précises et formelles, nous vous exprimons aussi notre espoir de voir le traité de paix, au milieu des stipulations de tout ordre qu'il renfermera, faire une place à la législation protectrice du travail, conformément aux exigences de l'humanité et de la morale chrétienne.

Ainsi se trouvera établi, dans le monde économique comme dans le domaine politique, l'ordre nouveau et durable à la constitution duquel vous aurez pris une si grande part.

Par lettre du 3 janvier, le Président nous a exprimé « sa haute appréciation de l'adresse et des renseignements » que nous lui avions fait parvenir.

LA VIE SYNDICALE

RENNES

Nous avons reçu du Groupe de Rennes l'intéressante communication suivante, avec prière d'insérer si possible. Nous accédon-s d'autant plus volontiers à ce désir, qu'il

s'agit d'un article de nos statuts, sur lequel nous ne projeterons jamais assez de lumière.

Mais je cède, et bien volontiers, la plume au camarade Rennois E. G., et transcris sa conférence :

« J'ai lu le plus attentivement possible, l'article paru dans notre journal de novembre dernier. Cet article, très intéressant, comme vous avez pu le constater, est intitulé : **Notre Conception**.

« La question que je désirais poser à notre camarade secrétaire, au sujet de la signification à donner au mot « Catholique », et sur son interprétation dans l'article 6 de nos statuts, a été résolue à Paris dans ce sens :

« *Le catholique est celui qui, ayant été baptisé, ne fait pas d'actes d'hostilités contre la religion; ce qui équivaut à dire, que tout celui qui n'attaque pas nos croyances religieuses, peut être des nôtres.* »

« *Retenons bien ceci, et ne nous lassons pas de le répéter à tous ceux qui voudront l'entendre, afin de dissiper les doutes ou les appréhensions de certains éléments modérés qui voient, ou qui seraient tentés de voir un épouvantail, dans ce mot de catholique et qui pourraient en conclure que pour venir à nous, il est nécessaire d'avoir un billet de confession dans sa poche, ou tout au moins, une lettre de recommandation du curé de sa paroisse.*

« Le quatrième paragraphe, de l'article 6 est ainsi conçu : « Pour les entrées, il faut être admis par le Comité du Groupe, « sur demande écrite, apostillée par deux « membres du Syndicat. »

« Ce paragraphe nous laisse toute tranquillité d'esprit, car il nous donne des garanties sérieuses.

« Il permet en effet au Comité, de se prononcer contre l'adhésion des sollicitants dont les idées ou les actes seraient en complète opposition avec les nôtres, et qui essaieraient de troubler notre bonne harmonie syndicale, par des théories que nous ne pourrions admettre.

« Beaucoup de tentatives faites pour grouper et défendre les intérêts des catholiques ont échoué, par suite de l'introduction d'éléments perturbateurs, et antireligieux, au sein même de ces organisations. Nous ne saurions donc prendre trop de précautions, avant d'approuver les demandes d'adhésion, sur lesquelles nous aurons à nous prononcer.

« Certains syndicats se plaignent à dire et à répéter, que chez eux, toutes les convictions philosophiques sont admises et représentées; c'est faux! une seule conviction est tolérée et imposée, c'est celle des militants syndicalistes. Chez nous, il n'en sera pas ainsi; nous ne pouvons pas avoir toutes sortes de conceptions religieuses, ou alors, nous devons consentir à ne pas exister, en tant que syndicat catholique.

Unité d'action et communauté d'idéal, telle pourrait être notre devise.

« *Notre organisation sera largement ouverte à toutes les énergies loyales, à toutes les bonnes volontés droites, mais impitoyablement fermée aux apôtres de la haine, de la violence, et aux ennemis de notre foi, elle restera établie sur des bases profondément catholiques, car ses dirigeants seront des pratiquants, qui puissent leur idées sociales dans l'Evangile.*

« Tous nos efforts devront tendre à maintenir notre Syndicat dans cette orientation, en mettant à notre tête des chrétiens courageux, convaincus et actifs.

« *Notre Syndicat, mes amis, sera ce que vous voudrez qu'il soit : uni dans ses membres, loyal et juste dans ses principes, puissant et ferme dans ses revendications.*

« *Il vous sera cher, car il sera la réalisation de vos aspirations professionnelles.*

« *Seulement, le fait d'être syndiqué, vous créera des obligations, des devoirs envers votre Syndicat, et vous aurez garde de les oublier.*

« *Il ne suffit pas, pour être syndicaliste, de payer régulièrement ses cotisations, ni même d'être toujours présent aux réunions; il faut faire davantage, il faut se donner soi-même, et dépenser sans compter: son temps, son énergie et son activité. Vivre la vie de la grande famille syndicale et comprendre, comme le plus impérieux des devoirs, l'obligation où nous sommes, de ne jamais craindre d'affirmer, par nos écrits, par nos paroles, par nos actes; les théories que nous préconisons.*

« *Je conclus donc que nous avons raison de ne pas repousser ceux qui désirent venir à nous, respectueux de nos croyances et de nos pratiques religieuses, et qui sont plus nombreux que nous ne le pensons.*

« *Tendons-leur fraternellement la main, pour les reconquérir à la vérité et les sauver d'eux-mêmes. La moisson est immense, les travailleurs sont peu nombreux, il nous faudra du courage, un courage persévérant, si nous voulons mener à bien notre œuvre.*

« *Au doute qui pourrait assiéger notre foi dans la justice de la cause que nous défendons, se joindra parfois, la lâcheté, devant l'effort à accomplir, le découragement qui naîtra des râilleries, des insultes et de l'indifférence...*

« Alors, élevons nos cœurs pour dominer le tumulte et regardons le but à atteindre. Courage! la Victoire est proche, elle va sourire à nos efforts. »

E. G.

Nous avons inséré avec plaisir les lignes de notre ami, qui sont une gloire excellente de l'article de notre cher Président dans notre précédent numéro; article qui ne faisait que développer un paragraphe de nos statuts. Nous ne saurions trop encourager tous nos groupes, à imiter l'exemple de Rennes. De ces études et de ces discussions, il ne peut que sortir beaucoup de lumières, dont profitera notre organisation.

M. W.

LES SYNDICATS D'ALSACE

Nous lisons dans la *Libre Parole* :

« La C. G. T. a fait grand bruit de l'adhésion des « syndicats chrétiens » d'Alsace.

« La vérité est qu'elle a causé seulement avec quelques groupements de minime importance, sans l'aveu de l'organisation centrale.

« Les syndicats chrétiens sont en pleine réorganisation; ils se lieront plus tard aux syndicats français poursuivant un but analogue au leur, mais jamais aux socialistes.

« Lorsque MM. Jouhaux et Merrheim sont venus à Strasbourg et à Colmar (où Grumbach-Homos est rentré!), ils ont été dénoncés à l'opinion publique comme « défaïtistes » et flétris comme tels, pour avoir été, jusqu'à la fin, partisans du plébiscite, alors que cette solution était repoussée par tous les Alsaciens, y compris les socialistes de Strasbourg — seule, la presse socialiste de Mulhouse a fait exception, mais elle était dirigée par des Allemands jusqu'à l'arrivée des Français. »

Il était nécessaire de mettre ces lignes sous les yeux des camarades qu'avait ému la lecture de journaux, faisant écho à la C. G. T., annonçant l'adhésion des « Syndicats chrétiens » d'Alsace.

Ajoutons que les « Syndicats » à directives catholiques, formés par nos frères retrouvés, ont été prévenus et qu'ils n'accorderont leur confiance qu'à bon escient.

Nous nous sommes mis nous-mêmes en rapport avec des camarades Alsaciens et Lorrains. Le grain est en terre, il ne tardera pas à en lever une magnifique moisson, nous en avons la certitude.

M. W.

NORD Cheminots libérés

Nous recevons, de Toucoing, l'intéressante lettre suivante :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Mon intention n'est pas de vous faire le récit de nos souffrances, pendant les quatre années de l'occupation allemande, nous nous réjouissons, avant tout, du retour à la Patrie et de la faculté que nous allons avoir de demander notre adoption dans cette famille cheminote, que vous avez fondée et qui compte de si nombreux enfants répandus aux quatre coins de notre France. C'est avec joie que nous avons appris le travail opéré sous votre initiative et les heureux résultats que vous avez déjà obtenus.

« Nous, Cheminots du Nord, nous sommes impatients de quitter notre isolement et de secouer notre inertie, d'entrer dans votre famille et de collaborer à vos efforts.

« Nous avons à faire entendre une voix

qui demeurait forcément sans écho, étant isolée. Nous avons besoin de vos conseils et de votre aide, pour transmettre à notre administration, nos justes revendications.

« Dès aujourd'hui, j'attirerai votre attention sur la question des salaires. Vous ne devez pas ignorer que pendant ces quatre interminables années, nous n'avons touché que des demi-soldes, alors que nos camarades, plus favorisés, touchaient traitement entier, augmenté d'indemnités diverses. Pourquoi ne réparerait-on pas cette injustice? Pourquoi la Compagnie du Nord ne donnerait-elle pas l'arrérage des appontements à ceux qui ont souffert pour obéir aux ordres donnés, et qui se sont trouvés immobilisés et surpris à leur poste; par les Boches.

« Il existe, hélas, beaucoup d'autres désiderata à formuler. Auparavant, nous voudrions vous voir et vous causer. Venez dans nos villes du Nord, si mortes aujourd'hui. Quittez votre vie parisienne et venez apprendre aux cheminots d'avant-guerre, vos victoires consécutives à vos luttes et à vos combats, afin que, guidés par vous, nous puissions remporter les mêmes avantages. »

Nous remercions nos camarades de Tourcoing, des choses si gentiment dites par leur porte-parole. Notre cher Président, pourtant si méritant, ne veut pas faire état des éloges mérités qui lui sont donnés.

Nous aussi, nous serions heureux de faire connaissance avec nos amis du Nord. Hélas! Tourcoing est loin et les trains ne vont pas vite.

Avec plaisir, nous les verrions à Paris, où nous les convions de grand cœur.

Nous avons tenu à publier cette lettre, qui est pour nous, une consolation et un stimulant. Que nos camarades de la Section de Réseau du Nord se hâtent d'en tirer les fruits qu'elle promet.

M. W.

CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni au siège, 5, rue Cadet, le dimanche 15 décembre 1918.

Le président ouvre la séance à 10 heures. L'appel nominal des membres du Conseil fait ressortir que le quorum n'est pas atteint et que le Conseil ne peut pas valablement délibérer. En conséquence, le Président lève la séance à 10 h. 45.

Quelques camarades étant arrivés, le Président ouvre, à nouveau, la séance à 10 h. 45.

Le Bureau est composé de M. Dufour, président, assisté de M. Peter, vice-président, M. Audibert, trésorier et M. Lallemand (P.-L.-M.) secrétaire.

Le Président prie M. Lallemand de donner lecture du procès-verbal de la séance du 15 septembre 1918. Ce procès-verbal, mis aux voix, est adopté à l'unanimité sans observation.

Le Président dit que la situation morale du Syndicat est bonne, les demandes de renseignements abondent et les adhésions viennent nombreuses de toutes les parties

de la France. Il rend compte d'une démarche faite par une délégation du Syndicat auprès de la Direction de la Compagnie P.-L.-M. en faveur des dames employées, commis et d'un syndiqué de Lyon. Il fait part au Conseil de l'ennui que lui cause le départ du secrétaire général, le camarade Aubré, mobilisé, dès le lendemain de la signature de l'armistice, à la 4^e Section des chemins de fer de campagne. Il fait appel au dévouement de tous pour suppléer à cette involontaire défaillance et particulièrement à celui du secrétaire général adjoint, M. Guéret; malheureusement, celui-ci, souffrant, n'assiste pas à la réunion.

Le Président donne la parole au trésorier pour l'exposé de la situation financière.

« L'encaisse, dit notre grand argentier, n'est pas aussi brillant qu'on eût pu l'espérer. Nous subissons le contre-coup de la vie chère. Les quelques meubles que nous avons dû acheter ont été payés, quoique d'occasion, un prix assez élevé. Les imprimés, à cause de la crise du papier et du prix de la main-d'œuvre coûtent aussi très cher. Nous avons cependant pu faire face à nos engagements et possédons un reliquat assez important. Les cotisations sont généralement payées régulièrement; le nombre des adhérents grossit, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Le Président donne lecture de la motion suivante qui, après quelques observations, présentées par MM. Tourlière, Peter, Lallemand (P.-L.-M.) et Guillaume, est approuvée à l'unanimité :

« Les Cheminots du Syndicat professionnel des Cheminots de France demandent :

1^o L'élaboration d'un statut général du Personnel des Chemins de fer français, par une Commission mixte, composée de représentants des Ministères des Travaux publics et du Commerce; de membres des Commissions des Travaux publics, du Sénat et de la Chambre des députés; de représentants des administrations des chemins de fer; de représentants des organisations syndicales de Cheminots.

Ce statut doit comporter :

Le mode de recrutement du Personnel. (Conditions d'admission);

La classification des agents par catégories et assimilations;

Les échelles de traitement pour chaque catégorie;

Les indemnités de résidence selon la cherté de la vie dans les localités;

La représentation des organisations syndicales professionnelles, dans les Comités du réseau;

Le mode d'élection, par service, de délégués du personnel ayant pour attributions de présenter aux chefs des services, les désiderata de leurs mandants et ayant voix consultative dans l'attribution des notes données aux agents, ainsi que sur les propositions d'avancement;

Un mode d'avancement et de changement de catégorie des agents;

Une révision des règlements médicaux, ainsi que des Caisses de Prévoyances et de Retraites. Représentation des organisations syndicales professionnelles, dans les commissions appelées à la vérification des comptes de ces caisses;

La durée du travail, repos, congés;

Les conditions d'hygiène;

Les facilités de circulation (carte d'identité).

2^e Les Cheminots demandent que les traitements soient unifiés pour toutes les catégories d'agents, sur tous les réseaux, avec rétroactivité, pour les moins favorisés, à partir du 1^{er} janvier 1919.

3^e Englobement d'une partie de l'indemnité de cherté de vie dans le traitement.

Cette motion sera présentée aux Pouvoirs publics, par M. Jean Lerolle, député, Membre de la Commission des Travaux publics de la Chambre.

Le Président donne lecture d'une lettre, par laquelle M. Mathey, chef de Section retraité, à Neufchâteau, regrette que l'application stricte de nos statuts ne lui permette pas de faire partie du Syndicat, dans lequel il aurait pu se rendre utile. Le Président rend hommage au dévouement très connu de M. Mathey, et invite le Conseil à chercher les moyens d'utiliser les dévouements des anciens cheminots qui, retraités avant la formation du Syndicat, ne peuvent y adhérer. M. Peter propose de les accepter comme membres honoraires. La question est reportée au prochain Conseil général, pour étude et être soumise à l'Assemblée générale, cette proposition entraînant une modification des statuts.

Le Président lit ensuite une lettre, dans laquelle le camarade Raguin, du Groupe de Paris-Est, propose la formation entre les adhérents au S. P. C. F., d'une Société de retraites, basée sur le système des Prévoyants de l'Avenir. Cette proposition est également soumise à une étude ultérieure.

Aucune autre proposition n'étant soumise au Conseil et l'ordre du jour étant épousé, le Président lève la séance à 11 h. 30.

Le Secrétaire de Séance :

A. L.

RÉUNION D'ÉTUDES

Le 15 décembre dernier, au siège social du Syndicat, réunion des grands jours.

C'est un encouragement pour les organisateurs de voir l'empressement des camarades à venir s'instruire des questions sociales.

Aujourd'hui, l'orateur est l'actif député Jean Lerolle, spécialiste autorisé en matières ouvrières et syndicales, que notre président présente en quelques phrases bien senties.

Il nous entretiendra du socialisme, doctrine qui a suscité tant de critique comme aussi tant d'espérances qui, jusqu'à présent, n'ont pas été réalisées.

« Le fondement de la doctrine socialiste, dit M. Lerolle, est tout entier dans Karl Marx, révolutionnaire allemand, qui a surtout préché le collectivisme qui est la mise en exploitation de la théorie de la valeur. D'après Karl Marx, la valeur d'un objet réside uniquement dans la mesure du travail que sa confection a nécessité. Il vaut donc une fois, deux fois la valeur du temps qu'il a fallu pour le faire. C'est la valeur de l'homme qui fait celle de l'objet. La faiblesse d'une pareille doctrine ne résiste pas à un examen attentif.

L'ouvrier loue sa force-travail à un patron moyennant salaire. Si, au lieu de 12 heures, temps normal d'un travail donné, il le produit en 6, il a droit à un repos de 6 heures. S'il continue à travailler, il est une source de profit pour le « Capital-Vampire », ce monstre qui s'engraisse du travail humain. Le capital supprimé, le profit demeure tout entier à l'ouvrier. Pour y arriver, on supprimera d'abord le petit patron, puis on luttera contre les grosses maisons. Telle est, extraite des nuées, la doctrine marxiste. »

Et maintenant, la critique. L'orateur démontre facilement que le temps de fabrication n'est pas le seul facteur de la valeur d'un objet.

« C'est l'utilité d'une chose qui en fait la valeur. Or, cette utilité n'est pas la propriété d'un seul. Elle est commune à l'ouvrier qui l'a exécutée, à l'ingénieur qui l'a conçue, à la maison qui l'abrite, à l'outil qui l'a fabriqué, au capital qui a avancé le paiement du salaire en attendant la vente de l'objet fabriqué. En un mot, la valeur est la résultante de tout ce qui a concouru à la réalisation. »

Si le rôle du « capital » se bornait à une majoration fixe du travail de l'ouvrier, toutes les entreprises réussiraient. Or, les statistiques des faillites nous disent le contraire. Qui ne voit la conclusion.

M. Lerolle passe à l'examen des réformes que nous promet le socialisme, et de la société future.

« Bebel, le 31 décembre 1881, préconisait l'athéisme, la république, l'abolition de la propriété et de la famille. Le socialisme pose en principe la suppression de toute propriété individuelle, comme le collectivisme abolit le « patron ». Libération du bien familial, abolition du droit paternel, émancipation de l'individu, égalité de la femme, Etat tout-puissant seul possesseur, tel est, en résumé, la doctrine collectiviste. »

« L'Etat producteur aurait à déterminer les besoins particuliers de tous les Français. Tant de kilos de pain, tant de kilos de viande, tant de mètres de drap, etc., il lui faudrait produire ou commander. »

« La guerre nous a appris la difficulté des statistiques nationales. Si un commerçant se trompe dans ses prévisions, la clientèle va en face, mais à quelle porte frapper lorsque l'Etat est seul dispensateur. »

« A cette difficulté s'en ajoute une autre. Comment répartira-t-on les métiers péni-

bles : mines, industries chimiques ou métallurgiques, travail de nuit, etc. Auront-ils un salaire supérieur aux métiers faciles ou peu dangereux? Alors, où sera l'égalité? »

« Si le travailleur consomme le produit intégral de son travail, le capital se consomme avec lui. Comment ferez-vous les échanges internationaux toujours nécessaires. Si, d'autre part, le socialisme veut marcher dans la voie du progrès, il lui faudra développer l'industrie, le commerce, la production, donc opérer un prélèvement sur le produit du travail. Il s'engraissera lui aussi de la sueur du pauvre peuple. »

« Voyez la Russie qui a appliqué les doctrines socialistes. Les bolchevistes ont fait table rase de la propriété, se sont emparés de tout. Qu'est-il advenu. Sous la menace de perquisitions incessantes, la production se ralentit, les paysans qui ont reçu la terre ne la cultivent que pour leurs besoins personnels, etc. Tout périclite et aboutit à la famine. »

« En supprimant l'intérêt individuel, on a tué l'initiative et la production. »

« Mais on cherche la solution du problème du travail et la question sociale. »

« M. Gompers a créé en Amérique une organisation puissante qui permet à la force « Ouvrière » de traiter d'égal à égal avec la force « Capital » et de collaborer utilement. »

« Nous préconisons pour notre compte les Commissions mixtes, le contrat collectif du travail et l'organisation de la corporation. »

« La formule indiquée par Gompers est celle de S. S. Léon XIII dans son immortelle encyclique qui recommandait l'organisation professionnelle et corporative. Cette conception est en harmonie avec la tradition française et surtout le xix^e siècle. Poursuivons le sillon commencé par nos Pères. »

Les applaudissements qui, à plusieurs reprises, ont salué sa phrase ont prouvé au sympathique conférencier combien son auditoire goûtait sa doctrine.

Merci à lui de se dévouer de la sorte à l'éducation sociale des cheminots. Les résultats acquis lui prouveront qu'il a semé en terre fertile.

Avant de se séparer, M. Dufour, président du S. P. C. F., remet à M. Lerolle la motion, notée d'autre part, votée à l'unanimité par le Conseil général dans sa réunion du matin, en le priant d'en soutenir l'esprit devant les pouvoirs publics et notamment devant la Commission des Travaux publics de la Chambre dont il fait partie.

M. W.

Famille Syndicale

CARNET BLANC

Le 4 Février dernier, en l'Eglise de Morteau-sur-Sèvres (Vendée) a été bénie le Mariage de notre cher Secrétaire Général, Eugène AUBRÉE avec Mademoiselle METAY.

Nous sommes heureux d'une union dont le Syndicat tirera profit et nous présentons de grand cœur aux jeunes époux les meilleurs compliments et vœux de bonheur du Syndicat des Cheminots de France.

Le Gerant, WILLMANN

Imp. DALET